

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DJS 101 Subventions (20.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec Ensemble2générations IDF et Le PariSolidaire IDF pour leurs actions en faveur de la cohabitation intergénérationnelle au titre de la jeunesse.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature de deux avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux associations et l'attribution des subventions correspondantes ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Ensemble2générations - Ile de France 16, rue Raymond Poincaré, Viroflay (78).

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Ensemble2générations - Ile de France (19662/2019_05116) pour son action "Poursuite de l'assistance au logement intergénérationnel sur Paris - volet Jeunes".

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Le PariSolidaire - IDF 102 C, rue Amelot (11e).

Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Le PariSolidaire - IDF (18875/2019_00951) pour son action "Développer l'accès au logement des jeunes dans le cadre de l'habitat intergénérationnel".

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 933-65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO